

COMMANDES OBTENUES PAR LA COMMISSION CANADIENNE DE COMMERCE.

Le tableau suivant fait voir la valeur des commandes qui ont été données, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du commerce, aux producteurs et aux manufacturiers canadiens, à la faveur des crédits accordés à certains pays d'Europe. Le tableau ne comprend pas les commandes reçues au Canada de sources particulières; il ne comprend pas non plus les grosses commandes de bois de construction qui ont été données directement par le contrôleur du bois de construction nommé par le gouvernement anglais. Les chiffres ont été compilés jusqu'à la date du 31 mai, sont classifiés d'après la nature des marchandises et montrent comment les commandes ont été distribuées dans les provinces:

	Québec.		Ontario.		Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Manitoba.		Alberta.		Colombie-Britannique.		Total.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Lieurs et parties.....			670,995	10											670,995	10
Ficelle à lier.....	59,640	00	881,356	00											940,996	00
Outils tranchants.....			136,743	55											136,743	55
Blé.....															187,000	00
Ustensiles de laiterie.....			12,790	00											12,790	00
Peintures et huiles.....	182,095	00	7,750	00											189,845	00
Coton.....	2,180,262	50	444,250	00											2,624,512	50
Laines.....	106,330	75	4,216,452	30	306,744	00	30,809	75							4,750,526	80
Chemises et salopettes.....	688,707	90	846,293	90					93,212	00	35,666	40	7,536	00	1,672,316	20
Habits confectionnés.....	2,430,657	16	1,023,254	70											3,453,811	86
Sacs.....	272,125	00	89,500	90											361,625	00
Ficelle à coudre.....	1,262	00													1,262	00
	6,011,180	31	8,329,375	25	306,744	00			93,212	00	35,666	40	7,536	00	15,002,423	71

AU COMPTE DU CRÉDIT BELGE.

	\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.		\$ c.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Chaussures.....			250,000	00									250,000	00
Lainages.....	32,129	00	387,000	34	44,722	00	43,481	00					508,332	34
	33,129	00	637,000	34	44,722	00	43,481	00					738,332	30

LES NAVIRES DE L'ÉTAT AU NATIONAL CANADIEN

[Suite de la page 1.]

total de 263,950 tonneaux approximativement, à un coût moyen de \$199.62 par tonneau.

Que quatre des navires ainsi entrepris ont été complétés et livrés au ministère, à savoir: *Canadian Voyager*, 4,300 tonneaux; *Canadian Pioneer*, 8,100 tonneaux; *Canadian Warrior*, 3,750 tonneaux; *Canadian Ranger*, 8,100 tonneaux.

Que le restant des vaisseaux mentionnés, sera complété et livré au ministère par intervalles, cette année et l'année prochaine.

Que l'on a considéré pour la disposition et l'opération de ces navires plusieurs plans, à savoir:

- (a) Par les agents réguliers de bâtiments à vapeur sur une base de location ou de commission à déterminer;
- (b) Par une organisation à régler dans le département sujette au et sous les instructions du ministre;
- (c) Par le chemin de fer National Canadien;
- (d) Par vente à des intérêts particuliers à telles conditions dont on devra convenir et sujette à la condition qu'ils seraient à la disposition du commerce canadien en autant que le dit commerce l'exigera.

Qu'on lui a donné avis que le gouvernement a l'intention de faire opérer quelques-uns ou tous ces navires par le chemin de fer National Canadien.

Le ministre recommande en conséquence comme suit:

1. Qu'aucun ou chacun des navires soit, dès qu'il aura été complété et livré au ministère de la Marine et des Pêcheries, transféré au chemin de fer National Canadien pour exploitation et entretien.

2. Que les conditions auxquelles les navires seront ainsi transférés comprendront le remboursement au revenu consolidé du Canada par le chemin de fer National Canadien du montant total du coût de chaque navire

ainsi transféré, avec intérêt à 5½ pour 100, de la manière suivante:

	Pour cent.
Première année.....	20
Deuxième année.....	15
Troisième année.....	10
Quatrième année.....	10
Cinquième année.....	10
Sixième année.....	10
Septième année.....	10
Huitième année.....	5
Neuvième année.....	5
Dixième année.....	5

3. Que le titre à tout navire transféré au chemin de fer National Canadien restera au ministre de la Marine et des Pêcheries au nom du gouvernement jusqu'à telle date que le coût total de chaque navire avec intérêt comme ci-dessus mentionné aura été pleinement payé. Après quoi, le titre sera dévolu au chemin de fer National Canadien.

Le comité agréé les recommandations ci-dessus et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

BANQUES DU DOMINION.

En 1868, il y avait au Canada 27 banques chartrées, avec 123 succursales. Le capital payé de ces banques s'élevait à \$30,507,000 et les dépôts se chiffraient à \$33,654,000. En 1917, le capital payé des 21 banques chartrées du Canada, avec leurs 3,135 succursales, s'élevait à \$111,637,755, et la totalité des dépôts représentait la somme de \$1,643,203,020, tel qu'indiqué à l'annuaire du Canada pour l'année 1918.

HUIT MILLIONS ET DEMI DE BULLETINS

L'étendue du travail d'éducation agricole accompli par le ministère de l'Agriculture au moyen de bulletins, brochures et autres publications, est bien démontrée par le compte rendu suivant que nous détachons du rapport de ce ministère pour le dernier exercice financier.

Ce qui frappe surtout dans le travail de la branche des publications l'année dernière, c'est l'augmentation considérable du nombre des publications qui ont été distribuées d'après les listes qui sont déposées au ministère ou en réponse à des demandes spéciales. Cette augmentation a été de plus de 100 pour 100 et se borne aux bulletins spéciaux, le nombre des rapports destinés à la distribution ayant été considérablement diminué. Le tableau suivant indique la nature et le nombre des publications qui ont été distribuées:

	D'après liste.	Sur demande.
Rapports.....	25,074	76,166
Bulletins.....	1,574,161	86,364
"Seasonable Hints".....	833,040	8,700
Brochures.....	747,650	34,200
Circulaires.....	4,699,716	123,382
Feuilles.....	3,100	6,100
Cartes de demande.....	556,000
Gazette Agricole.....	70,118	3,946
	8,512,949	337,858

A part l'adressage des enveloppes pour les services de la branche, le personnel de cette dernière a de plus adressé plus de 75,000 enveloppes pour le compte des bureaux du Contrôleur des vivres, de la branche des bestiaux et de la branche des laiteries, faisant toutes partie du ministère de l'Agriculture.

Depuis plus de deux ans la branche des publications s'est occupée de reclassifier les quelque 300,000 qui sont sur ses listes. Ce travail était de première nécessité pour éviter les répétitions dans les envois. Durant l'année on a transporté sur les listes nouvelles les noms qui étaient déjà sur les anciennes listes des provinces du Nouveau-Brunswick,

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS DE L'EMPIRE PAR MER

Sir George Perley, haut commissaire à Londres, est nommé pour étudier cette question dans la Commission impériale.

Une Commission d'enquête impériale étudiera le développement des communications de l'empire par mer, et le gouvernement canadien, dans une communication du secrétaire d'Etat pour les colonies au Gouverneur général, est invité à nommer un membre canadien pour cette Commission. Sir George Perley, C. C. M. G., haut commissaire à Londres, a été nommé par un arrêté du conseil en date du 26 mai. Cet arrêté se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a étudié un rapport, daté du 16 mai 1919, du secrétaire d'Etat intérimaire pour les affaires extérieures, à qui avait été référé la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies au Gouverneur général, en date du 9 décembre 1918, relative à la création d'une Commission d'enquête impériale chargée d'étudier les questions relatives aux transports maritimes et au développement des communications de l'empire par mer.

Le ministre représente, avec le concours du ministre de la Marine et des Pêcheries, que le gouvernement canadien approuve la proposition d'établir une pareille Commission.

Le ministre recommande que le nom de l'honorable sir George Perley, C. C. M. G., le haut commissaire du Canada à Londres, soit soumis pour nomination comme représentant du Dominion du Canada dans cette Commission.

Le comité donnant son concours, recommande qu'il plaise à Votre Excellence d'expédier une copie de ce rapport au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, pour l'information du gouvernement de Sa Majesté.

L'ORDONNANCE CONCERNANT LA GRAINE DE LIN EST ANNULÉE

L'ordonnance du 23 octobre 1918, par laquelle toute la graine de lin au Canada était retenue sur la demande du gouvernement impérial pour être expédiée en Irlande, est annulée en vertu d'une ordonnance en date du 26 mai. Cette nouvelle ordonnance se lit comme suit:

En vertu d'un arrêté du conseil, approuvé le 23 octobre 1918 (C.P. 2591), toute la graine de lin au Canada est retenue à la demande du département des matériaux bruts du War Office impérial, pour être expédiée en Irlande où elle sera cultivée en vue de la production du fibre de lin.

Cette mesure est jugée nécessaire à cause de la rareté du fibre de lin en Irlande qui est exigé pour la fabrication de la toile d'aéroplane pour les alliés.

Par conséquent, toute la graine de lin au Canada, en surplus des besoins des semences de 1919, a été retenue et expédiée en Irlande.

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'annuler le dit arrêté du 23 octobre 1918 (C.P. 2591), les fins pour lesquelles le dit arrêté a été adopté ayant été satisfaites.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Environ 300,000 noms des listes françaises, à peu près tous de la province de Québec, ont aussi été portés sur les listes nouvelles.